



EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRESTATIONS DE FORMATION

1. PRESENTATION

ISTAV est un organisme de formation dont le siège se situe 85, avenue Pasteur – 93260 LES LILAS, et dont la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de la Région Ile de France sous le numéro 11 93 0559793. ISTAV développe, propose et dispense des formations en présentiel et des formations à distance en mode e-learning. ISTAV réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises. Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la formation sera ci-après nommée « Contrat ».

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre d'ISTAV relative à des contrats passés à ISTAV par tout client professionnel ou particulier (ci-après dénommé « Client »). Le fait de signer le contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions. Le fait qu'ISTAV ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente par lui et l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents s'il est un client professionnel.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de ISTAV lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre ISTAV à ses besoins.

3. TYPES DE FORMATIONS

a. Descriptif :

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel ou à distance. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation sur-mesure. Elle est réalisée en France ou à l'étranger, dans les locaux de l'ISTAV, ceux mis à disposition par ISTAV ou par le Client.

b. Conditions financières :

Tous les prix sont exprimés en euros. Les prix présentés dans le Catalogue de de prestation sont fermes et définitifs.

Les prix exprimés s'entendent hors taxes ; ils sont éventuellement à majorer du taux de TVA applicable en vigueur. Sauf en cas de formation sur mesure, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de l'ISTAV. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture,
- Le règlement sera effectué par virement postal ou bancaire,
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, ISTAV pourra suspendre tous les contrats en cours et désactiver l'accès au module e-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités de retard mensuelles d'un montant égal à une fois les pénalités légales. ISTAV aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client et intérêts qui pourraient être dus à ISTAV.

c. Documents contractuels :



Le présent article ne concerne pas le cas des formations sur-mesure pour lesquelles un contrat spécifique aura été établi.

Pour chaque inscription, une convention valant contrat est établie selon les textes en vigueur et systématiquement envoyée au Client qui devra la retourner au plus tard 30 jours calendaires après son inscription. Revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis. Le contrat est réputé valide à réception par ISTAV de cette convention complète, dûment signée (ci-après dénommée « Contrat ») et entre en vigueur.

Une attestation de participation est adressée au Client après la formation.

d. Remplacement d'un participant :

ISTAV offre la possibilité à ses clients professionnels de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à la date de clôture de l'inscription ou 15 jours calendaires avant le début de la formation. Au-delà de cette date, et sauf mention contraire, aucune modification ne pourra être prise en compte.

e. Annulation à l'initiative du Client :

Les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute formation peut être annulée ou reportée sans contrepartie par le client au plus tard trois semaines avant le début de la formation. Pour toute annulation survenant moins de trois semaines avant le début de la session de formation, le client s'acquitter du paiement de la moitié (50%) du montant de la formation à l'exception des cas de force majeure.

f. Annulation à l'initiative de l'ISTAV :

A l'exception des cas de force majeure, toute session de formation peut être annulée à l'initiative de l'ISTAV, au plus tard trois semaines avant le début de la session de formation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le Client.

Pour l'organisation des sessions de formation INTER entreprises, l'ISTAV se réserve le droit d'annuler la session de formation convenue si le nombre minimum de stagiaires requis pour l'organisation de la session n'est pas atteint. Dans ce cas, l'ISTAV prévient les participants à la session au minimum une semaine avant le début de la session et propose une nouvelle date de session dans les deux mois qui suivent la session annulée.

(...)

5. RESPONSABILITES DE L'ISTAV ET DU CLIENT

a. Responsabilité contractuelle et délictuelle :

Les dommages de toute nature causés par ISTAV ou le Client sont régis par le droit commun.

b. Force majeure :

ISTAV ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux, et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou d'un animateur, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlement mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ISTAV.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

ISTAV a l'exploitation de droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par ISTAV pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de l'ISTAV. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client



s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation en ce compris, tout module de e-learning, sont strictement interdites, et ce, qu'el qu'en soit le procédé ou le support utilisés.

En tout état de cause, ISTAV demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client.

- ISTAV se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'Offre ISTAV.

7. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie et de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques, ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ISTAV au Client. ISTAV s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

8. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ISTAV à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Bobigny (Seine Saint Denis).

9. REGLES APPLICABLES :

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Tout stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité du lieu de formation.

(...)